

*Ordonné*, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Seymour* a présenté une pétition de *James A. Henderson* et autres, de la cité de *Kingston*, demandant à être incorporés sous le titre de " l'Association de la salle des francs-maçons de la cité de *Kingston*."

*Ordonné*, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la municipalité des comtés unis de *Lanark* et *Renfrew*, demandant qu'il ne soit passé aucune loi dans la vue d'empêcher de se servir, sur certains grands chemins, d'autre sorte de waggons que ceux dont les roues ont des bandes de trois pouces et demi.

*Ordonné*, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

*Ordonné*, Qu'il reste sur la table.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait été émané une commission sous le grand sceau, en faveur de *John Fenning's Taylor*, jeune, écuyer, le nommant maître en chancellerie.

La dite commission a été alors lue par le greffier.

*Ordonné*, Que la dite commission soit entrée sur les journaux, et elle est connue suit :—

EDMUND HEAD.

#### PROVINCE DU CANADA.

*VICTORIA*, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *John Fenning's Taylor*, jeune, écuyer,

SALUT :—

**S**ACHEZ QUE, mettant une confiance particulière dans la fidélité, habilité et intégrité de vous, le dit *John Fenning's Taylor*, nous vous avons nommé, constitué et appointé, et, par ces présentes, nous vous nommons, constituons et appointons le dit *John Fenning's Taylor*, un maître dans la chancellerie de notre province du Canada, pour assister en notre Conseil Législatif de notre dite province, et pour faire, remplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre dit parlement, du ressort de la dite charge, et tel que vous serez requis et ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie, par nous ou par le Conseil Législatif susdit, siégeant dans notre parlement de notre dite province; vous donnant et accordant les pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les